



Paris, le vendredi 18 janvier 2019

Circulaire : 004-19

Émetteur : Direction des Relations Sociales Institutionnelles

Objet : Baromètre social institutionnel 2019

Destinataire : Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil régional

Le baromètre social institutionnel (BSI) est désormais utilisé par les organismes comme outil permettant de mieux comprendre les perceptions ou les attentes des salariés et mesurer les évolutions du climat social.

En 2019, l'administration du BSI est proposée au niveau local uniquement.

Les résultats locaux seront transmis à chaque organisme participant. Ils ne donneront pas lieu à une restitution nationale et les 35 organismes composant le panel ne seront donc pas sollicités cette année.

Cette prestation est facturée, comme les autres années, **2640 € TTC**

Ce prix comprend la possibilité de poser 6 questions locales spécifiques en plus du questionnaire national.

Les résultats, ainsi que la synthèse rédigée, seront disponibles sur votre espace du site BSI UCANSS début juillet.

Les inscriptions s'effectueront à partir du 21 janvier jusqu'au 8 février 2019.

Le site BSI-UCANSS est mis à votre disposition pour recueillir vos inscriptions : www.ucanss-bsi.fr

Votre organisme est déjà enregistré sur le site, seuls votre identifiant et votre mot de passe sont à renseigner.

En annexe de cette lettre circulaire vous sont présentées les modalités pratiques de mise en œuvre, le questionnaire et la bibliothèque de questions.

Pour toute précision complémentaire, Pascal Clément, chef de projet BSI est à votre disposition au 01 45 38 81 24, bsi@ucanss.fr.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.

Raynal Le May
Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - Questionnaire interbranche et bibliothèque de questions : questions spécifiques aux organismes,
- Annexe 2 - Note de présentation du dispositif,